

## TRIBUNAL

Arrêt du Tribunal du 11 octobre 2016 — Søndagsavisen/Commission

(Affaire T-167/14) <sup>(1)</sup>

**(«Aides d'État — Régime d'aides en faveur de la production et de l'innovation dans le domaine de la presse écrite — Décision de ne pas soulever d'objections — Décision déclarant le régime d'aides compatible avec le marché intérieur — Droits procéduraux des parties intéressées — Absence de difficultés sérieuses — Obligation de motivation»)**

(2016/C 428/14)

Langue de procédure: le danois

**Parties**

Partie requérante: Søndagsavisen A/S (Søborg, Danemark) (représentants: initialement M. Honoré et C. Fornø, puis M. Honoré, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: L. Grønfeldt et B. Stromsky, agents)

Partie intervenante au soutien de la partie défenderesse: Royaume de Danemark (représentants: C. Thorning, agent, assisté de R. Holdgaard, avocat)

**Objet**

Demande fondée sur l'article 263 TFUE et tendant à l'annulation de la décision C(2013) 7870 final de la Commission, du 20 novembre 2013, concernant le régime d'aides d'État SA.36366 (2013/N) notifié par le Royaume de Danemark en faveur de la production et de l'innovation dans le domaine de la presse écrite.

**Dispositif**

- 1) Le recours est rejeté
- 2) Søndagsavisen A/S est condamnée à supporter, outre ses propres dépens, ceux exposés par la Commission européenne.
- 3) Le Royaume de Danemark supportera ses propres dépens.

<sup>(1)</sup> JO C 223 du 14.7.2014.

Arrêt du Tribunal du 11 octobre 2016 — Perry Ellis International Group/EUIPO — CG (p)

(Affaire T-350/15) <sup>(1)</sup>

**[«Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative susceptible d'être perçue comme la lettre "p" — Marques de l'Union européenne et nationales figuratives antérieures P PROTECTIVE et P — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009»]**

(2016/C 428/15)

Langue de procédure: l'anglais

**Parties**

Partie requérante: Perry Ellis International Group Holdings Ltd (Nassau, Bahamas) (représentants: O. Günzel, V. Ahmann et C. Tenkhoff, avocats)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: D. Stoyanova-Valchanova, M. Fischer et D. Gája, agents)

*Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal:* CG Verwaltungsgesellschaft mbH (Gevelsberg, Allemagne) (représentants: T. Körber et T.-E. Vlah, avocats)

### Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 28 avril 2015 (affaire R 2441/2014-4), relative à une procédure d'opposition entre CG Verwaltungsgesellschaft et Perry Ellis International Group Holdings.

### Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Perry Ellis International Group Holdings Ltd est condamnée aux dépens.*

---

<sup>(1)</sup> JO C 270 du 17.8.2015.

---

### Arrêt du Tribunal du 11 octobre 2016 — Guccio Gucci/EUIPO — Guess? IP Holder (Représentation de quatre G entrelacés)

(Affaire T-461/15) <sup>(1)</sup>

**[«*Marque de l'Union européenne — Procédure de nullité — Marque de l'Union européenne figurative représentant quatre G entrelacés — Marques de l'Union européenne, nationale et internationale figuratives antérieures G — Motif relatif de refus — Absence de similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]**

(2016/C 428/16)

*Langue de procédure: l'anglais*

### Parties

*Partie requérante:* Guccio Gucci SpA (Florence, Italie) (représentants: P. L. Roncaglia, F. Rossi et N. Parrotta, avocats)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Bonne, agent)

*Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal:* Guess? IP Holder LP (Los Angeles, Californie, États-Unis) (représentant: D. McFarland, barrister)

### Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 27 mai 2015 (affaire R 2049/2014-4), relative à une procédure de nullité entre Guccio Gucci et Guess? IP Holder.

### Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*